Alors, si le mandat impératif peut être toléré pour les fonctions législatives et municipales, il ne peut en être de même dans celles de conseillers prud'hommes qui n'ont mission que de rendre la justice selon leur conscience et conformément à la loi. »

En conséquence, les signataires demandent l'annulation de l'élection des conseillers ayant accepté publiquement le mandat impératif qui leur était imposé. Les prud'hommes ouvriers ayant protesté contre cette demande, l'affaire a été portée devant le conseil de préfecture.

Le conseil de préfecture de la Seine a rejeté la requête des demandeurs. Il a considéré qu'il ne lui appartenait pas d'apprécier « si l'acceptation de certains mandats ou programmes ne porte pas atteinte à l'indépendance du juge ». Le commissaire du gouvernement avait soutenu que l'engagement pris par les candidats dont l'élection était attaquée viciait cette élection même, dont la liberté et la sincérité se trouvaient altérées par ce seul fait. Si le prud'homme tient son engagement, en effet, il cesse d'être un juge, il ne rend plus la justice selon sa conscience et selon les faits ; il n'y a plus au tribunal qu'un simulacre de jugement et de justice.

A la Société de Géographie. — Beaucoup de monde, beaucoup de dames surtout, à la très intéressante conférence de M. de Bengny-d'Hagerue, qui a eu lieu samedi soir, dans la salle de la Bourse. Il faut le dire, le sujet, *La baie de Naples* était des plus attrayants. La séance a été ouverte à huit heures et demie, présidée par l'aimable président, M. Henry Bossut, qui a présenté au public, en quelques paroles gracieuses, le sympathique conférencier.

Naples! quels souvenirs!

En nous rendant à la conférence, nous songiens, avec bien d'autres sans doute, aux enthousiasmes du poète :

Avec ses maisons empourprées,
Se profilant sur le ciel pur,
Naples, aux teintes diaprées,
Emerge de ses flots d'azur!
C'est la fille de l'Italie,
La plus belle.....

M. de Beugny d'Hagerue nous prévient, en commençant, qu'il ne nous fera pas faire un voyage, mais une simple promenade autour d'une baie — la plus intéressante du monde, d'ailleurs. Elle a bien un défaut: c'est d'être trop vaste; pour bien se rendre compte de ses beautés, il faut en faire le tour, mais on est alors étonné des merveilles qu'on y découvre.

« Voir Naples et puis mourir ! » — ce serait un non sens si le proverbe s'appliquait à la ville seule ; mais il a trait surtout à la baie dans son ensemble, à ce superbe panorama, dont le Vésuve empanaché de fumée forme le fond.

Le conférencier passe rapidement sur Naples, avec sa chartreuse de San-Martino qui domine la ville, et son quai où l'on voit si bien le peuple napolitain chez lui, parlant — criant, plutôt, et chantant — peuple poète et artiste, toujours élégant en dépit de ses haillons, et rappelant dans sa pose la statuaire antique.

Il continue son voyage par Pouzzoles et Baïa, où subsistent les ruines des villas des Romains célèbres — Baïa, le théâtre de tant d'infâmes débauches, des crimes de Néron et des folies de Caracalla. — Cumes, où la sybille antique vaticinait; le conférencier double le cap Misène, passe vis-à-vis de Procida, va à Ischia où Casamicciola, naguère ravissante petite ville qui devait sa prospérité et son développement aux eaux thermales, fut détruite en quelques minutes par un tremblement de terre.

Nous sommes maintenant à Capri, l'île fameuse par sa grotte d'azur, dont l'orateur fait la plus pittoresque et la plus amusante description; puis, voici Sorrente, la patrie du Tasse... et des oranges.

Arrivons au Vésuve, où l'on va maintenant — tout se dépoétise, hélas! — en funiculaire : on prend ses billets à Naples : cela coûte 25 francs, voitures comprises. Nous voilà à la mer de soufre. Ici l'orateur explique pourquoi sa description du Vésuve ne ressemblera sans doute pas aux descriptions qu'on a lues, ni même à ce qu'on a pu voir.

Beaucoup de touristes, incommodés par la vapeur, ne vont pas jusqu'au sommet; parmi ceux qui persévèrent, les uns ne voient rien — toujours à cause de la vapeur; — les autres voient bien quelque chose, mais le spectacle change fréquemment à cause des incessantes transformations que l'ensemble subit, la montagne étant sans cesse en travail: le dernier cône, appuyé sur la mer de soufre, s'effondre souvent, et il se forme alors un nouveau cratère. Sous le bénéfice de cette explication, le conférencier décrit à son tour le Vésuve — et il le fait de la façon la plus heureuse et la plus attachante.

La place dont nous disposons nous force — à notre très-vif regret — de restreindre notre compte-rendu, et de mentionner très rapidement la charmante excursion que M. de Beugny d'Hagerue nous fait faire à travers les rues de Pompéï, en nous détaillant la composition d'une maison romaine type — celle de Pansa, que l'orateur dénomme plaisamment « monsieur Pansa. »

Des cartes, vues, plans, fort soigneusement faits, et des projections lumineuses du plus charmant effet ont heureusement complété la conférence de M. de Beugny d'Hagerue — l'une des plus intéressantes certainement que nous ayions entendues cet hiver.

C'est lundi 19 janvier, à 6 heures et 1/2 précises, qu'aura lieu, au patronage Saint-Michel, rue d'Alsace, la première représentation de *Jeanne-d'Arc*, organisée par l'Association amicale des anciens élèves des Frères. Cette soirée sera des plus **triomphantes**.

Ceux qui n'auraient pas encore reçu de cartes peuvent s'en procurer aux adresses suivantes : MM. Hector Desfontaines, 25, grand'place; Lecomte-Contamine, 26, place de la Liberté; Emile Florin, 44, rue Blanchemaille; Joseph Bourdeau, 58, rue du Curoir et au contrôle à partir de 5 heures, chaque jour de séance.

Un singulier cas d'empoisonnement. — Un de nos médecins nous envoie une communication sur laquelle nous attirons l'attention des membres du conseil d'hygiène et aussi l'attention de nos ouvriers et de nos fabricants.

« Roubaix, le 18 janvier 1891.

» **Monsieur le Rédacteur en chef,**

» Je crois utile d'appeler l'attention des intéressés sur un étrange cas d'empoisonnement par le plomb que j'ai observé tout récemment dans ma clientèle.

» Je soignais un ouvrier tisserand pour d'atroces douleurs abdominales avec courbature, anémie, douleurs musculaires généralisées.

» Toutes les médications les plus variées et les plus contradictoires restaient inefficaces et impuissantes, et l'état de mon malade, sur lequel je n'étais pas fixé, m'intriguait et m'inquiétait à la fois, quand plusieurs membres de la famille furent coup sur coup pris des mêmes accidents; un ouvrier, ami de mon malade, qui travaillait quelques jours dans son atelier, ressentit à son tour de violentes coliques. J'étais de plus en plus intrigué. Il ne fallait pas songer à une intoxication par les ustensiles de cuisine (que j'inspectais cependant), car la ménagère est d'une rare propreté. Il y a quelques jours, un hasard me fit entrer dans l'atelier de mon malade, où se trouve un métier à tisser dit *Jacquard*, dont il me montra le mécanisme.

» Mon attention fut surtout attirée sur des tiges de plomb, au nombre de quelques milliers, qui font poids pour tendre les fils. Ces tiges montent et descendent alternativement et, dans ce va-et-vient continu, frottent les unes contre les autres, produisant une fine poussière de plomb qui tombe sous le métier et s'envole en s'éparpillant un peu partout. J'avais trouvé le mot de l'énigme : *mon malade et les siens étaient empoisonnés par cette poussière de plomb.*

» Des accidents analogues n'ont pas encore été signalés que je sache, et cependant ils ne doivent pas être rares à Roubaix et dans les environs, où les métiers Jacquard sont nombreux. Le diagnostic du médecin a dû souvent être dérouté, son traitement impuissant, au grand dommage du malade et du médecin à la fois. Il serait prudent et urgent, pour éviter le retour de pareils accidents, de remplacer ces tiges en plomb par d'autres en métal différent.

» S'il est vrai, en effet, que l'intoxication saturnine aiguë est facilement curable, il n'en est pas de même de l'empoisonnement chronique qui produit dans les viscères des altérations anatomiques pouvant amener la mort.

» Les médecins ont assisté, impuissants et découragés, au dépérissement graduel de certains malades qui s'en vont déprimés, anéniés, sans avoir pu s'arrêter sur un seul diagnostic ; et tel malade mort de prétendue cachexie n'était qu'un saturnin méconnu.

» Je n'en donnerai qu'un exemple. Je me souviens avoir soigné au début de mon installation un contre-maître de tissage pour des douleurs au ventre que je n'ai jamais su à quoi rapporter ; aujourd'hui seulement je m'aperçois qu'il s'agissait d'un cas d'empoisonnement par le plomb. Mon malade guérit mais je dois avouer que ce n'est pas de ma faute.

» La modification que je propose s'impose, elle est facile, peu onéreuse ; il y va de la santé de la classe nombreuse et intéressante des tisserands, qu'on ne la retarde pas. D'ailleurs les conseils d'hygiène et de salubrité publiques pourraient ne pas se désintéresser de la question.

» Agréez, Monsieur le Rédacteur, mes meilleures salutations. » Dr D. »

En attendant que le conseil d'hygiène ait statué — ce qui pourrait être long — nous demandons à nos fabricants et à nos tisserands à la *jacquard* de vouloir bien faire changer le plus tôt qu'ils le pourront les *plombs* de leurs métiers et de les remplacer par un autre métal.

Tous les hommes de la classe 1881, dont les livrets individuels ont été déposés au bureau de recrutement sont invités à les reprendre le plus tôt possible à la gendarmerie de Roubaix, rue des Arts.

Ecole Nationale des Arts Industriels. — On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Par suite d'indisposition de M. le Professeur, le cours de chauffeurs n'aura pas lieu le dimanche, 18 janvier. »

Réunion de Commissions municipales. — Les première et troisième commissions se réuniront, le lundi 19 janvier, à cinq heures et demie, pour examiner les questions suivantes :

1° Règlement de comptes de mitoyenneté ; 2° Construction d'un logement à l'abatteir ; 3° Construction d'un bureau d'octroi rue d'Isly ; 4° Ruelle Cuvelle, élargissement ; 5° Passerelle du Fresnoy, communication ; 6° Création de places publiques.

Les changements d'adresse. — Il est expressément recommandé à tout homme non libéré définitivement du service militaire, qui effectue un changement d'adresse, d'en faire la déclaration à la gendarmerie le plus tôt possible.

Les timbres quittances. — Il vient d'être mis en circulation un nouveau type de timbres-quittances à 10 et 25 centimes. Le nouveau modèle diffère de l'ancien en ce sens qu'il est réduit d'un tiers dans sa largeur ; la hauteur reste la même.

Ouverture des musées de Roubaix. — Les musées de l'Ecole nationale des arts industriels seront ouverts au public tous les dimanches, de dix heures du matin à deux heures de l'après-midi, et les lundis de deux heures à quatre heures du soir.

L'affaire d'Ascq. — M. le juge d'instruction Legrand a fait amener samedi, dans son cabinet, les prévenus Choquet et Marescaux. Il leur exposa les contradictions qu'il avait relevées dans les interrogatoires de chacun d'eux.

Quelques explications en commun suffirent à rétablir les faits; il y avait surtout la question d'argent donné à Choquet par Marescaux. Ce dernier a déclaré qu'il avait changé, deux jours avant le crime, une obligation de cent francs du Crédit Lyonnais, chez M. Dubois, changeur, rue Nationale.

M. Legrand se rendit chez M. Dubois avec Marescaux accompagné d'un agent de la sûreté. La déposition fut reconnue vraie.

En conséquence les deux accusés ont été rendus à la liberté aujourd'hui samedi, après trente-deux jours de détention.

Baillet doit être amené à Lille aujourd'hui ; nous n'avons pu savoir l'heure de son arrivée, ce sera sans doute par le train venant de Montreuil entrant en gare à onze heures ; Duthilleul ne viendra que demain.

Une maison dévalisée. — Durant une absence des époux Planquart, qui travaillent tous deux à la filature de MM. Motte et Blanchot, boulevard de Beaurepaire, des malfaiteurs ont pénétré chez eux, rue du Tilleul, impasse Nabuchodonosor, au moyen d'une fausse clef, et ont bouleversé toute la maison. Ils ont enlevé vingt-cinq francs, les seules économies du pauvre ménage. Des vêtements et du linge ont également disparu. Les voisins ont remarqué deux individus d'allures suspectes, dont l'un coiffé d'une casquette en fourrure; ils s'étaient promenés longtemps devant l'habitation de M. Planquart. Une enquête est ouverte par M. Vancostenoble, commissaire de police.

Un vol au cimetière. — On se rappelle qu'il y a quelques mois, un grand nombre de sépultures ont été dévalisées ; des couronnes, des fleurs, etc., disparaissaient sans qu'on ait pu mettre la main sur le coupable. Un ouvrier, employé aux travaux d'entretien du cimetière, remarquait, un inconnu qui, conduisant une brouette, s'en allait du côté de la rue de la Vigne, après avoir traversé les terrains nouvellement annexés au cimetière. Soudain, l'individu prit la fuite et abandonna sa brouette. Elle contenait pas mal de morceaux de zinc, paraissant provenir des boîtes qui recouvrent les couronnes.

Les accidents de samedi. — Un ouvrier tricoteur, Auguste Gillet, âgé de 15 ans, habitant la rue d'Arcole, a fait une chute samedi matin; il s'est fracturé la cuisse droite et a reçu des contusions multiples, qui ont nécessité son transfert à l'hôtel-Dieu.

— Les trottoirs étroits et glissants de la rue de la Fosse-aux-chênes, présentent en ce moment de sérieux dangers pour les piétons. Un tisserand, M. Jules Wagrenier, a fait, samedi matin une chute si malheureuse qu'il s'est fracturé l'omoplate et a reçu des blessures aux genoux. Des passants l'ont transporté dans une pharmacie voisine, et, de là, chez lui, rue du Fort.

Un accident, rue Daubenton. — Un enfant de dix ans, Emile Delcroix, dont les parents habitent rue Daubentou, descendait vendredi soir d'une échelle, celle-ci glissa : le pauvre enfant fut précipité sur le parquet d'une hauteur de quatre mètres. Quand on le releva, il avait au front une large blesure, et plusieurs dents étaient brisées. Un docteur a déclaré que l'enfant n'avait aucuno fracture grave.

Un commencement d'incendie s'est déclaré vendredi soir, chez M. Foubert, fileur, rue de l'Alouette. Le feu a pris naissance on ne sait comment, dans un tas de chiffons, à la cave. Un passant, M. Henri Renard, sapeur-pompier, voyant la fumée s'échapper des soupiraux, donna l'alarme : avec l'aide de quelques voisins, il se rendit vite maître des flammes. Les dégâts sont insignifiants.

Une tentative de vol a été commise dans la nuit de vendredi à samedi, chez M. Vroman, rue de Lille prolongée. Pendant son absence, des malfaiteurs ont pratiqué une ouverture dans la volet qu'ils ont ensuite décloué. Ils ont dû s'enfuir à l'approche des lumières vues sur la fenêtre. En rentrant, à onze heures, M. Vroman a remarqué deux individus en chaussons de lisière, marchant à une allure rapide et qui, à son approche, prirent la fuite. On croit que ce sont les coupables.

Un escroc. — Dans la soirée de vendredi, un individu se présentait chez un tisserand de la rue Decrême, nommé Louis Vanlerberghe. Il déclara à la femme que Vanlerberghe avait fait, dans un estaminet de la rue Pierre-de-Roubaix une dépense de trois francs qu'il désirait solder de suite. Mme Vanlerberghe remit au quidam, qui se disait l'ami intime du mari, la somme demandée. Puis elle se rendit à l'estaminet désigné, pour y rejoindre son mari. C'est là qu'elle apprit qu'elle avait été victime d'un escroc. Cet individu est activement recherché.

Wattrelos. — *Une disparition* — Un jeune homme de 18 ans, Louis Malesys, originaire de Courtrai, a disparu depuis huit jours du logement qu'il occupait au Sapin-Vert. Il y gardait ouvrier tordisseur à Roubaix, était allé assister samedi dernier, à l'enterrement d'un parent, à Thourout, et il était rentré le lendemain matin. A partir de ce moment l'on perd sa trace. Le jour de sa disparition, il portait un costume noir et un « melon » marron. Il avait passé une heure, le dimanche matin, à écrire plusieurs lettres qu'il a déposées à la poste de Wattrelos.

Une tentative de vol a été commise dans la nuit de vendredi à samedi, chez M. Louis Desrumaux. Les malfaiteurs se sont introduits par le jardin et ont fait sauter la serrure de la porte de la cour. Ils fouillaient les meubles du rez-de-chaussée quand la fille de M. Desrumaux entendit du bruit. Elle prévint son père, qui descendit, armé d'un révolver. Mais les voleurs avaient déjà disparu.

— *Un accident.* — Un garçon boulanger, Henri Walkens, était descendu de sa voiture, samedi matin, près du Laboureur, pour dégager les sabots de son cheval. Soudain celui-ci avança. En voulant le retenir, M. Walkens perdit l'équilibre et fut renversé. Une roue lui passa sur la jambe gauche. Le pauvre garçon eut la force de se traîner jusqu'à sa voiture, arrêtée par un passant. Il n'a qu'une légère fracture, heureusement.

COMMUNICATIONS DIVERSES

On nous prie d'insérer l'avis suivant :

« Les membres de la chambre syndicale des ouvriers fileurs et rattacheurs de laine peignée sont priés d'assister à la réunion générale qui aura lieu le dimanche 18 janvier 1891, chez M. Bodin, rue Jeanne d'Arc, à 6 heures très précises du soir.

» Ordre du jour : Renouvellement de la commission; modification au règlement; situation financière; présence indispensable.

Le vote se fera le même jour, de 10 h. à midi, et de 2 h. à 4 heures.

L'ennemi du jour. — C'est évidemment l'anémie qui terrasse en cette fin de siècle, surtout dans nos grandes villes industrielles, tant de jeunes filles et qui menace tant de santés délicates.

L'anémie, la chlorose, la névrose, peut-être bénignes au début, deviennent souvent le point de départ de maladies aussi longues que douloureuses et semées de dangers.

Le fer s'impose contre ces affections : mais encore doit-il être employé raisonnablement, à des doses supportables, par les estomacs les plus irritables. Aussi ne faut-il pas s'étonner que les professeurs et médecins les plus compétents recommandent instamment aujourd'hui de faire usage de l'eau du Saulchoir, produit supporté par tous et dont l'action est néanmoins aussi prompte qu'énergique.

L'eau du Saulchoir, patronnée par les attestations médicales les plus concluantes et les plus flatteuses, est appelée à supplanter toutes ses rivales par ses qualités toniques et son réel bon marché : elle devient l'eau favorite non-seulement de tous ceux dont la santé délicate réclame l'emploi des ferrugineux, mais aussi de ceux qui désirent une eau de table réalisant toutes les conditions désirables.

On se demandait, l'autre jour, dans un des principaux établissements de la ville, si la source du Saulchoir pourrait suffire à l'abondance des demandes : il n'y a nulle crainte à avoir de ce côté : la célèbre source de Kain débite 263.000 litres par jour! C'est un chiffre assurément respectable.

Les commandes pour les quatre départements du Nord, de la Somme, de l'Aisne et du Pas-de-Calais sont reçues à la librairie du *Journal de Roubaix*. *Voir l'annonce à la 4e page).*

LETTRES MORTUAIRES ET D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — **AVIS GRATUIT** dans le *Journal de Roubaix* (grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix*. — *La Maison se charge de la distribution à domicile à des conditions très avantageuses.*

ÉPHÉMÉRIDES DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE

18 JANVIER 1850. — Lettre de la Chambre consultative de Roubaix au Ministre du Commerce au sujet de la durée du travail dans les manufactures et usines. — « Le décret qui limite ce travail à douze heures, s'exécute assez généralement parmi nous; mais ailleurs les filatures continuent le travail jusqu'à 15 heures et même sont en usage constant de faire travailler la nuit. Comment soutenir cette concurrence? Il faut nous ruiner en exécutant la loi, ou nous faire condamner en la violant. Le seul moyen de sortir de cette impasse, c'est de faire que la loi s'exécute partout. Le travail de nuit et le travail du dimanche sont des abus contre lesquels la Chambre de Roubaix n'a jamais cessé de s'élever. Elle appelle de tous ses vœux une loi qui l'interdise : ce serait un puissant moyen de moralisation. L'attendrons-nous longtemps encore? » — Le Ministre répondit que, de concert avec son collègue de la justice, il avait adressé aux préfets et aux procureurs généraux des circulaires prescrivant la stricte exécution de la loi du 9 septembre 1848. (*Histoire de la Chambre consultative de Roubaix*, p. 94).

Le « Journal de Roubaix » et le « Bulletin des Laines » ont des abonnés et des lecteurs dans tous les centres lainiers du monde.

SAVON CONSOLATEUR
Mille parfums de mille fleurs
Composent ma suave pâte
Et mon haleine délicate
A séché déjà bien des pleurs.
Savonnerie FERRAILLE Aîné
à CROIX, près Roubaix. 50539d

TOURCOING

A la société de géographie. — Nous rappelons aux membres de la société l'importante conférence qui sera donnée, aujourd'hui dimanche, à 4 h. 1/2, à l'Hôtel-de-ville, par le R. P. Le Menant des Chesnais, procureur des missions coptes.

Messe Saint-Blaise. — C'est le lundi 2 février, qu'aura lieu en l'église Notre-Dame, la messe solennelle que les trieurs, peigneurs et marchands de laine font célébrer chaque année, en l'honneur de leur patron Saint-Blaise. La maîtrise de Notre-Dame exécutera, à cette occasion, la magnifique messe qu'elle a chantée le jour de Noël.

La mère de vingt-deux enfants. — La veuve Roussel, dont nous avons parlé plusieurs fois l'année dernière, n'aura pas vu la centaine ; née à Halluin le 12 septembre 1791, il lui aura manqué 8 mois, car la pauvre femme s'est éteinte presque sans souffrances le 12 de ce mois à son domicile, rue du Hallot. Ses funérailles ont eu lieu le 15, à l'église du Sacré-Cœur.

Parti en Amérique. — Les époux D... avaient pris chez eux pour lui apprendre un état, un de leurs neveux, Alfred D... âgé de 16 ans. Vendredi après-midi, pendant que l'oncle travaillait à Roubaix et que la tante était allée en commissions, le malheureux fractura un coffret renfermé dans une garde-robe et fit main basse sur tout ce qui s'y trouvait : l'argent du ménage, montre, chaîne, bagues, bracelets, foulards, etc. Il emporta également le livret de caisse d'épargne au nom de D... et de sa femme portant le n° 21.216 de la caisse de Tourcoing et sur lequel figure une somme de 450 francs en divers versements. Le gredin aura sans doute cru pouvoir en tirer parti comme d'une valeur au porteur, et comme s'il était majeur.

Le vol alla aux informations auprès des grands parents qui habitent Halluin. C'est là qu'il apprit du grand-père que le petit fils lui avait manifesté, il y a quelques jours, le dessein d'aller chercher fortune en Amérique. Plainte a été déposée.

Une coquine. — Mme Meerseman, cabaretière, rue de Guisnes, *A la Tour Eiffel*, avait pris en logement la semaine dernière une jeune fille de Menin, Rosalie W..., servante, âgée d'une vingtaine d'années. Celle-ci lui dit qu'elle devait bientôt se marier et qu'elle lui louerait un appartement pour y tenir ménage avec son ami.

Il y a quelques jours, elle partit pour Menin sous prétexte d'aller chercher ses papiers, elle demanda pour l'accompagner une jeune fille de la cabaretière. En route celle-ci s'aperçut que la logeuse était chaussée des bottines de sa mère, mais elle ne dit rien.

Sous un prétexte quelconque la servante resta à Menin et Mlle Meerseman revint seule. Quand la cabaretière sut ce qui s'était passé, elle visita la chambre et en s'aperçut que outre les bottines, il lui manquait ses bijoux et certains vêtements.

On se rendit chez la mère de Rosalie. On retrouva les bottines, mais elle était partie on ne sait où avec le reste.

Plainte a été déposée à la police.

CHRONIQUE COLOMBOPHILE

L'exposition de la société l'*Aigle* a obtenu un grand succès ; toute la journée, les amateurs colombophiles ont visité les deux belles collections exposées et appartenant à M. Wibaut, président et à M. Declercq, secrétaire-adjoint. Les deux séries de mâles ont été très appréciées.

Le meunier n° 2 de M. Wibaut, l'écaillé n° 2 de M. Declercq, ainsi que l'écaillé à plumes blanches, race de M. Clément Florin, ont obtenu tous les suffrages; n'oublions pas de signaler cependant deux magnifiques roux mosaïque; les femelles laissaient un peu à désirer.

Aujourd'hui 18 janvier, 2e exposition par M. Clément Florin, M. Lecat et M. Renard. Nul doute que le succès des exposants ne soit égal à celui de dimanche dernier.

Tribunal correctionnel de Lille

Audience du 17 janvier

Présidence de M. PARENTY, vice-président

Un « coulonneux » en correctionnelle. — M. Rabaut qui habitait d'abord rue de France, à Roubaix, avait vers le 1er octobre, changé de maison ; M. Rabaut qui est grand amateur de pigeons avait emporté toute sa smala volatile et avait eu soin de placer, sur le toit de l'habitation quittée deux drapeaux et une peau de lapin qui devaient servir d'épouvantail et étaient destinés à empêcher les *coulons* de rentrer à leur ancien logis.

C'est un nommé Léon Cobbout, cordonnier, qui lui succéda comme locataire dans la maison : or, il se fit justement que Cobbout ou plutôt son fils était aussi un ardent colombophile, qui s'empressa d'enlever l'épouvantail, et d'installer une trape avec tous ses accessoires.

Quinze jours ou trois semaines après, M. Rabaut constata que quelques pigeons, des jeunes surtout, manquaient à l'appel : il en fit son deuil. — C'était la conséquence fatale de tout changement de domicile, commune hélas ! à tous les colombophiles.

Cependant quelques adultes chez lesquels il avait toujours rencontré jusque-là une fidélité à toute épreuve, ne revenaient plus. M. Rabaut ouvrit l'œil et... ferma la trappe.

Il donna cependant de nouveau liberté à ses pensionnaires qui rentrèrent cette fois, sauf un seul. Mais plût à Dieu que le contraire se fût produit !... Que cet unique fût revenu et que les autres fussent restés dehors !

Car ce pigeon qui ne donnait plus de ses nouvelles était un veteran, un vieux lutteur qui valait bien cent cinquante francs, dit M. Rabaut à l'audience. Lauréat de plusieurs concours, primé dans diverses expositions françaises et étrangères, universellement connu sur les marchés colombophiles de Roubaix et de Tourcoing, en un mot le trésor d'un pigeonnier !...

C'en était trop, M. Rabaut voulut en avoir le cœur net; ses soupçons qui ne s'étaient d'abord portés que vaguement sur le nouveau locataire de la rue de France, prirent plus de consistance.

Il prit à part trois de ses amis, leur donna des instructions et on se rendit, à proximité de son ancien domicile. L'un des quatre hommes portait un des meilleurs pigeons qui fut lâché bientôt.

Reconnaissant ses pénates d'antan, le pigeon alla se placer sur la planche de la trappe de Cobbout, il se mit à becqueter des grains qui s'y trouvaient, s'envola puis revint à nouveau.

C'est alors qu'on vit la trappe s'ouvrir et le pigeon disparaître.

M. Rabaut se dit qu'il ne s'était pas trompé, c'était bien chez Cobbout qu'était la fameuse bastille où gémissaient ses chers élèves disparus.

Vite, M. Rabaut court chez le commissaire le plus proche, en laissant toutefois deux de ses amis pour exercer une minutieuse surveillance.

Le magistrat arrive, entre dans la maison de Cobbout, où il trouve ce dernier tranquillement assis à son échappe, ou mute au grenier, où il n'y avait dans le colombier que trois pigeons que M. Rabaut ne reconnut point pour les siens.

Où était le corps du délit? Mystère!

Cobbout, interrogé, protesta énergiquement contre l'accusation. Il ne savait ce qu'on lui voulait.

Cependant il fut poursuivi et il comparaît aujourd'hui devant le Tribunal.

Les témoins viennent déclarer avoir vu le pigeon de M. Rabaut entrer dans le colombier. L'inculpé persiste à nier. Son jeune fils était même venu à l'audience portant dans un sac le pigeon qu'il dit avoir été aperçu par les témoins. Ces derniers ont-ils été victime d'une illusion? ou n'est-ce pas un autre pigeon qu'ils auraient pris pour le pigeon de Rabaut qui, lui, ils ont vu le volatile revenir à nouveau sur la planche de la trappe ?

Ou au contraire Cobbout n'aurait-il point fait disparaître habilement le messager ailé, dès que celui-ci serait entré dans le pigeonnier ?...

Malgré les efforts de son défenseur, Me Parmentier, Cobbout est, après quelques minutes de délibéré, condamné à quinze jours d'emprisonnement.

Une bande de rodeurs à Wasquehal. — Depuis trois semaines ou un mois, on avait vu se commettre dans la commune et aux environs de Wasquehal, des vols de toute sorte, même en avait brisé, pour y pénétrer, une porte de hangar où étaient déposés des outils et du plomb qui appartenaient aux entrepreneurs du fort de Bondues. On avait volé à Mme Picavet, du beurre, du lait, des paniers, des serviettes, à M. Millescamps un banc et une bâche.

Des plaintes arrivaient constamment à la gendarmerie et à la police : une enquête eut lieu, des perquisitions furent faites chez des individus d'une réputation douteuse dans le quartier et c'est à la suite d'une agression dont avaient été victimes MM. Louis et Jules Belin et Dullaert-Bie que l'on arrêta à découvrir les coupables.

Quatre sont inculpés ; ce sont les nommés Louis Van Remoortel, Théophile Devleschauwer, Augusto Decraecker et Pierre Lauwers : acquittés sur certains chefs, parce que la prévention n'était pas suffisamment établie, ils sont condamnés pour d'autres le premier et le second à huit mois, Auguste Decraecker à un an et un jour, Lauwers à deux mois.

Le fraudeur Joseph Glorieux, arrêté à Neuville, encourt la peine de six mois de prison. Me CONFORME.

CORRESPONDANCE

Les articles publiés dans cette partie au journal n'engagent ni l'opinion ni la responsabilité de la rédaction.

Un démenti

Monsieur le Directeur
du *Journal de Roubaix*,

Permettez-moi d'avoir recours à votre excellent journal pour démentir le bruit que j'aurais refusé de laisser transporter chez moi un homme frappé d'apoplexie, près de mon établissement, rue Sébastopol.

Je tiens à affirmer que cet homme a réellement été transporté chez moi; il y est mort, puis son corps a été transféré au siège du Refuge de nuit.

Recevez, etc. ETIENNE COUTHIER.

Cabaretier «au Chinois», place Verte

P. S. — Les deux signatures suivantes, mises au bas de cette lettre, témoignent de la vérité de ce que je vous écris. Ce sont celles de M. François Bopp, qui a transporté le malade chez moi, et de l'agent de service dans le quartier. H. BOPP.

L'agent de service,
COUTTENIN.

NORD

Hazebrouck. — Jeudi, l'inspecteur Gaudier arrivait à Hazebrouck et informait l'abbé Denys, principal du collège, qu'il devait partir lui et ses professeurs dans un délai de trois jours.

Le même jour, M. Vel-Durand notifiait au maire d'Hazebrouck de faire évacuer le collège. M. l'abbé Denys jugea qu'il était plus digne de s'en aller.

On licencia donc les élèves et les internes au nombre de douze.

Le conseil municipal doit se réunir lundi soir; cette question sera probablement agitée en séance.

BELGIQUE

Mouscron. — Deschepper, blessé, comme nous l'avons dit, par un gendarme de Mouscron, au moment de son arrestation, a subi l'amputation de la jambe droite. Son état est grave

— Depuis quelques jours, un cirque est installé dans la cour de la justice de paix. La troupe est excellente. Les premières représentations ont obtenu un grand succès.

ETAT-CIVIL — *ROUBAIX.* — *Déclarations de naissances du 17 janvier.* — Pierre Janssens, rue du Tilleul, cour Bouvry, 3. — Georges Verschave, rue de la Barbe d'Or, 15. — Yvonne Lecoyer, rue Jean-Bart, 138. — Paul Flerquin, rue des Fleurs, 35. — Marie Pronvost, Hôtel-Dieu. — *Mariages.* — Paul Gerome, 25 ans, tisserand, rue des Arts, impasse Mozart, 2, et Joséphine Vranx, 18 ans, rue des Arts, impasse Mozart, 3. — Aloise Cool, 28 ans, tisserand, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 30, et Florence Debrnyckere, 34 ans, rue des Fleurs, cour Desrousseaux, 24. — Roger Blaze, 25 ans, journalier, à Hem, et Sophie Petrooms, 18 ans, soigneuse, rue Vancanson, 28. — *Déclarations de décès du 17 janvier.* — Adrienne Vanglabecke, 3 mois, rue du Fontenoy, angle de la rue de Cassel, — Angèle Dumortier, 10 mois, Place du Trichon, 6. Maria Carette, 35 ans, rue de Lannoy, cour Bouvry, 10 — Fernand Priau, 8 mois, rue du Chemin de Fer, 23 — Zulma Ottevaere, 2 ans, rue de Naples, cour Devrendt, 6. — Jeanne Boulanger, 2 ans, rue Lafontaine, 13. — Alfred Rasson, 24 ans, Hôtel-Dieu. — Emma Voestine, 14 jours, Hôtel-Dieu, — Aimée Lecomte, 70 ans, Hospice-Civil. — Elisa Delebecke, 19 ans, Hospice-Civil.

CONVOIS FUNÈBRES & OBITS

Les amis et connaissances de la famille DESBONNET-AVETTANT qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Mademoiselle Marthe-Adèle-Clémence DESBONNET, décédée à Roubaix, le 16 janvier 1891, dans sa 22e année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 18 courant, à 9 heures, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le lundi 19 dudit mois à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — Les Vigiles seront chantées le même jour, à 4 heures 1/4. L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Pays, 26.

Les amis et connaissances de la famille PROUVOST-DESCHAMPS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Madame veuve Hippolyte PROUVOST, née Euphémie DESCHAMPS, décédée à Roubaix, le 15 janvier 1891, dans sa soixante-et-onzième année, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister à la Messe de Convoi, qui sera célébrée le dimanche 18 courant, à 8 heures, aux Vigiles, qui seront chantées le lundi 19, à 3 heures 1/2, et aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 20 dudit mois, à 9 heures 1/2, en l'église Saint-Martin, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Général-Chanzy, 69.

Les amis et connaissances de la famille VAN DENBOSCHE-LECOUVE qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Pierre VAN DENBOSCHE, veuf de Dame Sylvie LECOUVE, décédé à Mouveaux, le 16 janvier 1891, dans sa 72e année, administré des Sacrements de Pénitence et de l'Extrême Onction, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service Solennels, qui auront lieu le mardi 20 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Mouveaux. — L'assemblée à la maison mortuaire, au Pil, rue de Tourcoing. — L'Obit du mois sera célébré le mardi 24 février 1891, à 9 heures 1/2, en la même église.

Un Obit Solennel du mois sera célébré en l'église de Mouvoeux, le lundi 19 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Désiré D'HALLUIN, boulanger, décédé à Mouvoeux, le 13 décembre 1890, dans sa 66e année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel anniversaire sera célébré en l'église de Croix, le lundi 19 janvier 1891, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Monsieur Alexandre-Joseph GÉRARD, ex-constructeur-mécanicien, époux de Dame Marie CAMBIER, décédé à Croix, le 3 janvier 1890, dans sa cinquante-et-unième année, administré des Sacrements de notre mère la Ste-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel du mois sera célébré au Maître-Autel de l'église Saint-Martin à Roubaix, le lundi 19 janvier 1891, (la Messe à 10 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Louis DUCATTEAU, décédé à Roubaix, le 13 décembre 1890, dans sa 69e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un obit solennel du mois sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le lundi 19 janvier 1891, à 8 heures 1/2, pour le repos de l'â